

Date : le 07/03/2024
Mission d'analyse économique
DIR 24-18

DOSSIER – Séance du COR sur les départs anticipés (pré-retraites, ruptures conventionnelles, retraites progressives)

14 mars 2024

Les préretraités dans l'enquête Emploi depuis 2014

Sonia Makhzoum - Dares

Synthèse

- *Cette note présente des résultats exploratoires autour des dispositifs de préretraite tels qu'ils sont déclarés dans l'enquête Emploi.*
- *En 2022, 0,7 % des personnes âgées entre 55 et 64 ans déclarent percevoir une préretraite. Cette proportion est relativement stable depuis 2014.*
- *La proportion de préretraités est plus importante entre 58 et 61 ans. Elle connaît un léger pic à 60 ans, avec 1,7 % de préretraités à cet âge-là, avant de diminuer. Les femmes préretraitées sont plus âgées que les hommes préretraités, avec un pic à 61 ans.*
- *Les ouvriers et les professions intermédiaires sont sur-représentés parmi les préretraités comparativement aux personnes du même âge qui sont encore en emploi.*
- *Une partie des préretraités déclare également être en emploi au sens du BIT, ce qui illustre la diversité des dispositifs de préretraite (congé de fin de carrière, temps partiel seniors...). Une partie des préretraités, entre 6 et 7 % sur la période étudiée, déclare même être en emploi à temps complet.*

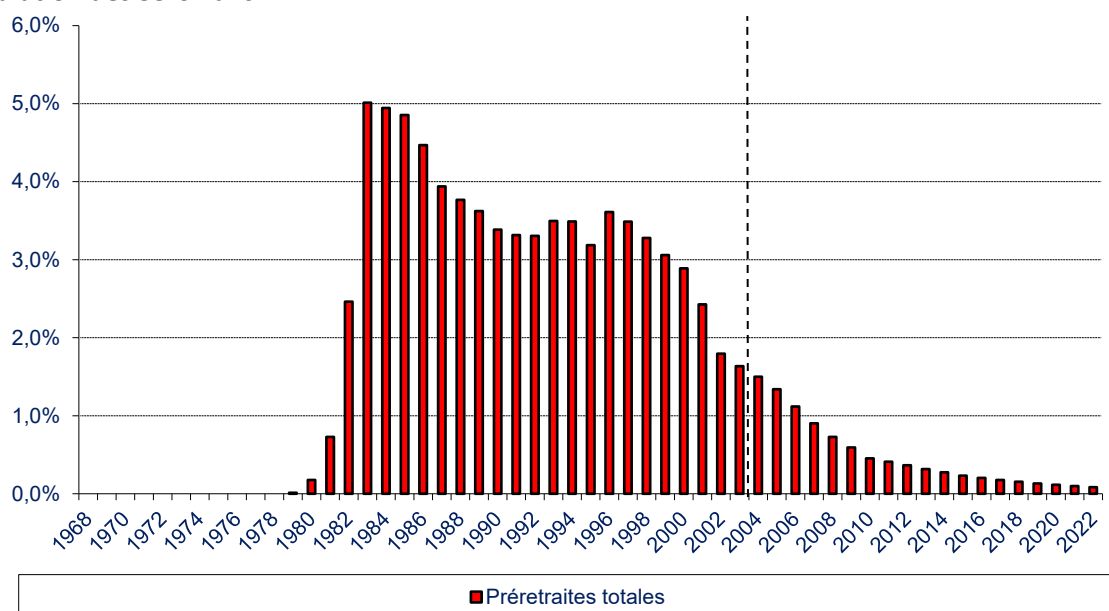
Introduction

Les préretraites sont des dispositifs de cessation anticipée d'activité qui permettent à des salariés ayant cessé ou réduit leur activité professionnelle sans avoir déjà liquidé leur retraite de bénéficier d'un revenu de remplacement jusqu'à cette liquidation. Cette note est un travail exploratoire visant à documenter le recours à ces dispositifs tel qu'il est déclaré dans l'enquête Emploi, sur la période 2014-2022.

Les préretraites publiques : un dispositif désormais marginal parmi les 55-64 ans

Comme d'autres dispositifs de cessation d'activité anticipée, une partie de ces préretraites sont publiques à partir du début des années 80. Globalement ces préretraites publiques – tout comme les autres dispositifs de cessation anticipée mis en place à ces périodes - ont largement diminué, dans l'objectif de prolonger la durée d'activité des seniors notamment. Désormais, les préretraites publiques sont marginales (0,1 % des 55-64 ans en 2022) après avoir concerné près de 5 % de la population au début des années 1980.

Figure 1 : Part des bénéficiaires de préretraites publiques entre 1968 et 2022, rapportée à la population des 55-64 ans



Les préretraites totales correspondent à : AS-FNE, ARPE, CATS, CAATA.

Champ : France entière à partir de 2003, France métropolitaine avant.

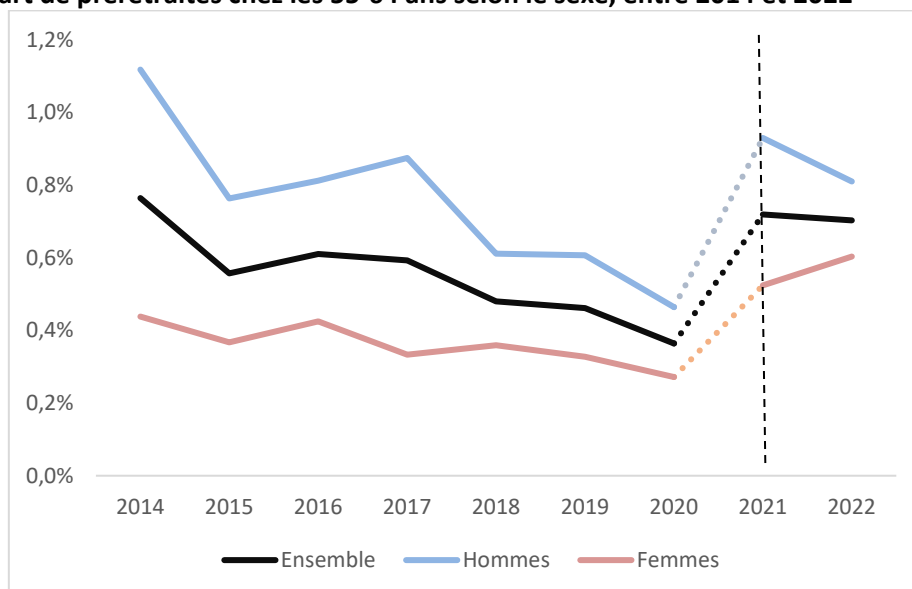
Sources : FNA - Pôle emploi (AS-FNE, ARPE, DRE), Fichiers CATS - Pôle emploi (CATS), CRAMTS / DSS (CAATA), modèle Prisme - Cnav (RA), Insee (estimations de population arrêtées à début 2023) ; calculs Dares.

0,7 % de personnes se déclarent en préretraite en 2022

Dans l'enquête Emploi, les dispositifs de préretraite peuvent être identifiés grâce à la question spécifique suivante : « **Percevez-vous actuellement une préretraite, publique ou d'entreprise ?** » pour les enquêtes de 2021 et 2022 et les personnes qui ne perçoivent ni retraite ni ASPA ; une autre question (« **Êtes-vous en préretraite ?** ») était posée aux personnes qui ne perçoivent pas de retraite, jusqu'en 2020.

Sur la période récente, moins d'1% des personnes âgées de 55 à 64 ans déclarent bénéficier d'une préretraite chaque année. En 2022, cela représente 0,7 % des 55-64 ans, soit moins de 60 000 personnes (**Figure 2**). La part de bénéficiaires a diminué légèrement entre 2014 et 2020. Les hommes sont plus souvent en préretraite que les femmes, avec 0,8 % en 2022 contre 0,6 %.

Figure 2 : Part de préretraités chez les 55-64 ans selon le sexe, entre 2014 et 2022



Note : refonte de l'enquête Emploi en 2021, rupture de série.

Lecture : 0,6 % des femmes seniors sont préretraités en 2022.

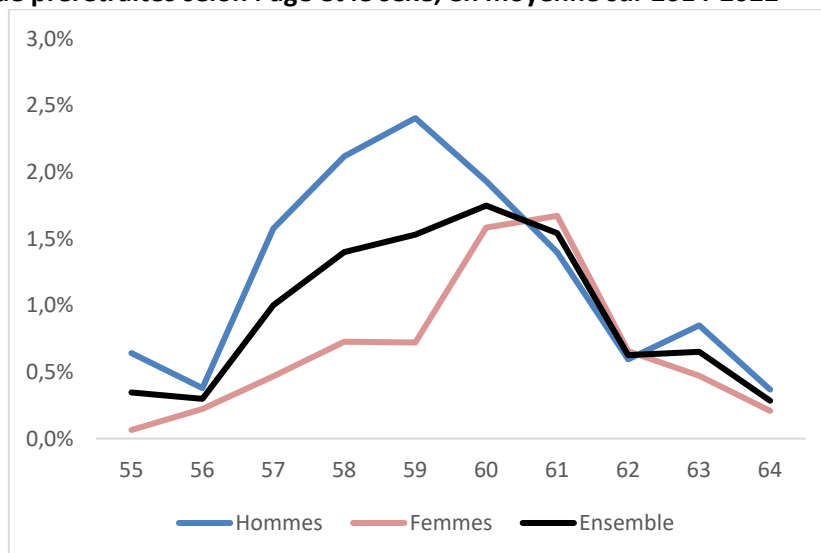
Champ : personnes âgées de 55 à 64 ans, France hors Mayotte.

Source : Enquêtes Emploi 2014-2022, calculs Dares.

Un pic de bénéficiaires à 60 ans

La proportion de bénéficiaires d'une préretraite augmente de 55 jusqu'à 60 ans, pour atteindre son maximum (1,7 % de préretraités à 60 ans), puis diminue par la suite. Les hommes bénéficient plus jeunes d'une préretraite que les femmes. La proportion de bénéficiaires atteint son maximum pour les hommes à 59 ans, se situant à 2,4 %, contre 61 ans pour les femmes, se situant à 1,7 % (**Figure 3**).

Figure 3 : Part de préretraites selon l'âge et le sexe, en moyenne sur 2014-2022



Lecture : en moyenne sur 2014-2022, 0,2 % des femmes seniors sont préretraités à 64 ans.

Champ : personnes âgées de 55 à 64 ans, France hors Mayotte.

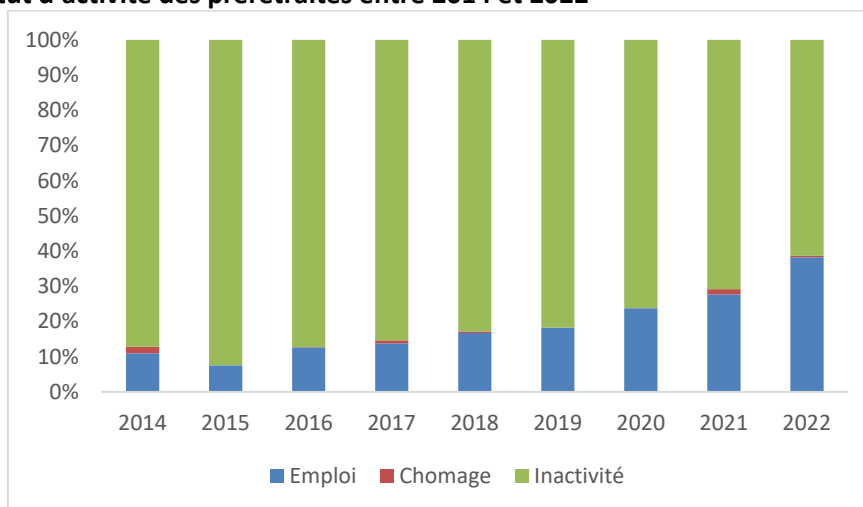
Source : Enquêtes Emploi 2014-2022, calculs Dares.

Une partie des préretraités déclarent tout de même être en emploi

Les dispositifs de préretraites permettent à un salarié de bénéficier d'un revenu de remplacement spécifique suite à l'interruption de son contrat de travail ou la diminution de son temps de travail, et peuvent se traduire par une diversité de situations d'emploi.

Ainsi, le statut BIT des préretraités se répartit surtout entre emploi et inactivité. La majorité des préretraités sont inactifs (61 % en 2022). Une part marginale est au chômage au sens du statut BIT (0,5 %). Le fait d'être en emploi pour les préretraités a sensiblement augmenté au fil des années, passant de 7 % en 2015 à 38 % aujourd'hui (**Figure 4**).

Figure 4 : Statut d'activité des préretraités entre 2014 et 2022



Note : refonte de l'enquête Emploi en 2021, rupture de série.

Lecture : 11 % des préretraités étaient en emploi au sens du BIT en 2014.

Champ : personnes âgées de 55 à 64 ans, France hors Mayotte.

Source : Enquêtes Emploi 2014-2022, calculs Dares.

Un tiers des préretraités en emploi au sens du BIT n'ont pas travaillé pendant la semaine de référence

Ce point peut être nuancé par plusieurs distinctions. Tout d'abord, le fait de déclarer être en emploi au sens du BIT ne signifie pas pour autant que les personnes travaillent. En effet, la définition de l'emploi au sens du BIT incluant des personnes pouvant être absentes de leur travail, il est possible que la préretraite puisse être interprétée par certains bénéficiaires comme une telle absence, au même titre qu'un congé maternité par exemple. Parmi les personnes préretraitées se déclarant en emploi au sens du BIT, en pratique, une personne sur trois n'a effectué aucune heure de travail rémunéré dans la semaine de référence (**Figure 5**).

Parmi les 68 % de préretraités en emploi au sens du BIT et qui ont travaillé au moins une heure, la moitié (49 %) sont par ailleurs à temps partiel, dont 21 % avec une quotité de travail inférieure à un mi-temps (**figure 6**).

Au total, en moyenne sur la période 2014-2022, parmi l'ensemble des personnes déclarant être en préretraite dans l'enquête, entre 6 et 7 % sont donc en emploi au sens du BIT et ont effectivement travaillé à temps plein la semaine de référence.

Figure 5 : Part de préretraités en emploi ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré dans la semaine de référence, en moyenne de 2014 à 2022

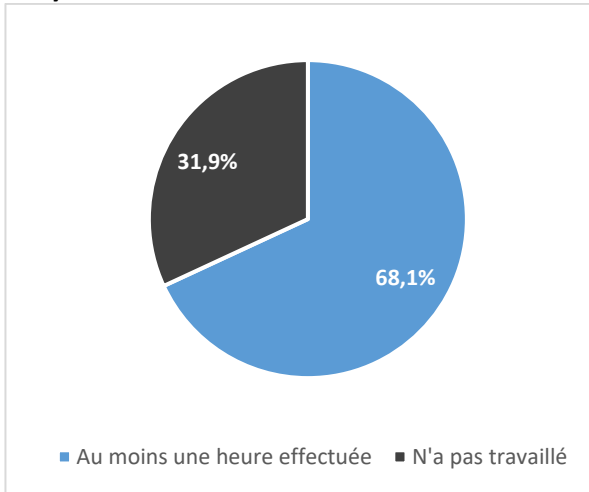
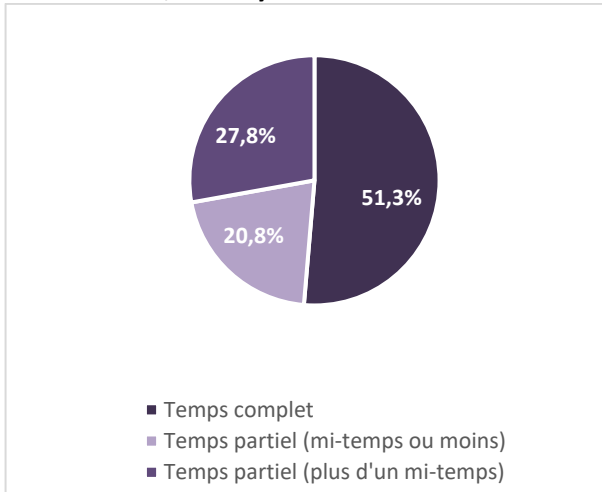


Figure 6 : Nature de l'emploi chez les préretraités en emploi ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré dans la semaine de référence, en moyenne de 2014 à 2022



Lecture : en moyenne sur les années 2014 à 2022, 31,9 % des préretraités en emploi ont effectué au moins une heure de travail rémunéré.

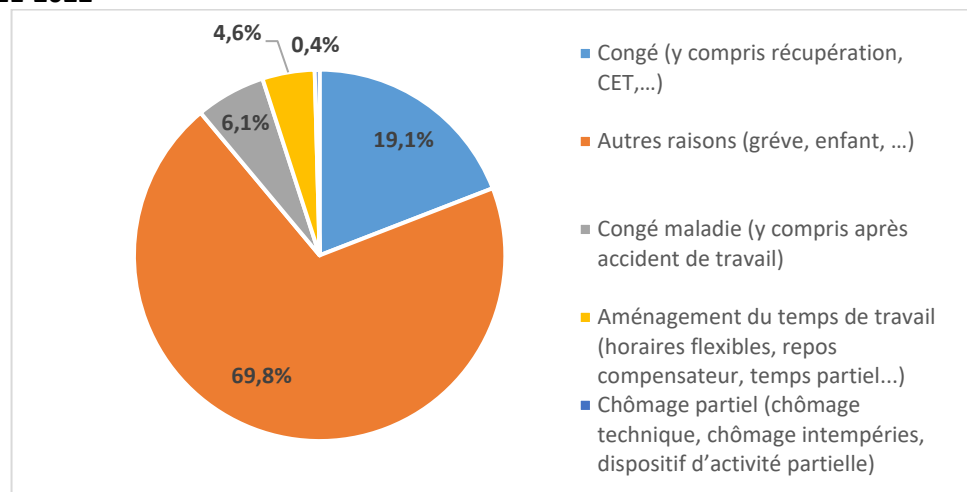
Champ : personnes âgées de 55 à 64 ans en situation de préretraite et considérées en emploi au sens du BIT, France hors Mayotte.

Source : Enquêtes Emploi 2014-2022, calculs Dares.

L'absence dans l'emploi est principalement due à des raisons personnelles

Pour les préretraités étant en emploi au sens du BIT mais n'ayant pas travaillé dans la semaine de référence, on connaît le motif de leur absence. En 2021 et 2022, pour ces derniers, la raison principale de l'absence dans l'emploi pendant la semaine de référence, pour les préretraités occupant un emploi, est un ensemble de raisons personnelles, et non pas des raisons d'organisation du travail (congrés habituels, congrés maladie, chômage partiel ou répartition du temps de travail). Cette raison concerne près de 70 % de ces préretraités. Un peu moins de 20 % d'entre eux déclarent toutefois être absent pour raison de congé.

Figure 7 : Raisons de l'absence dans l'emploi pendant la semaine de référence chez les préretraités, en moyenne sur 2021-2022



Lecture : en moyenne sur les années 2021 à 2022, 6,1 % des préretraités en emploi absent de leur emploi pendant la semaine de référence sont en congé maladie.

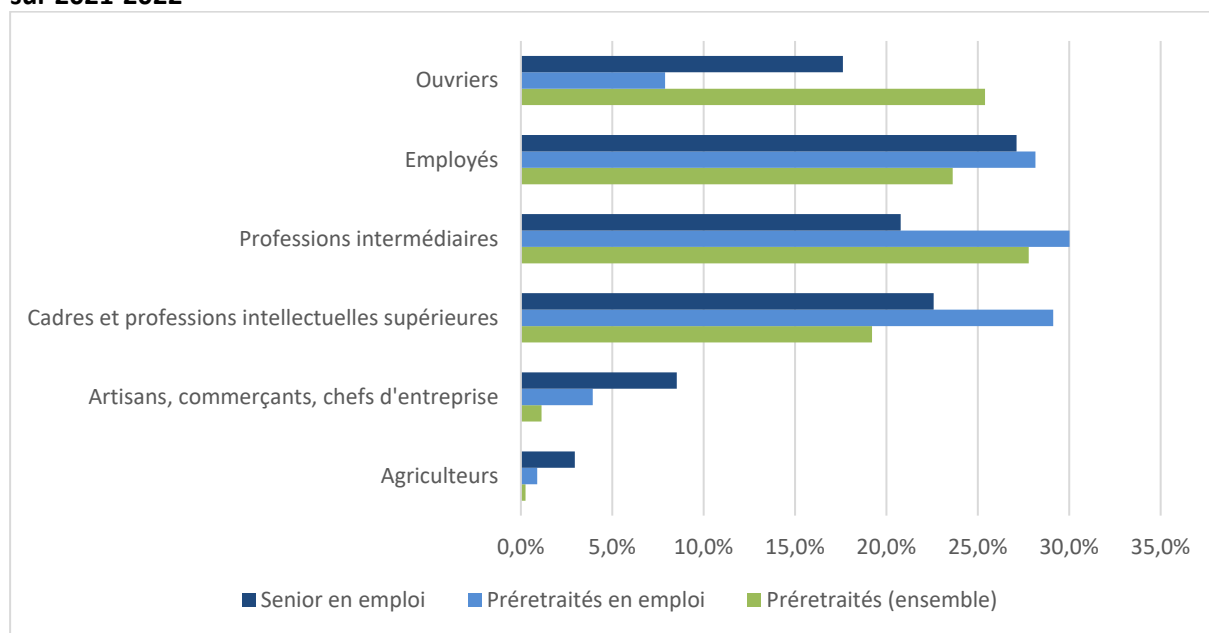
Champ : personnes âgées de 55 à 64 ans en situation de préretraite et considérées en emploi au sens du BIT, France hors Mayotte.

Source : Enquêtes Emploi 2021-2022, calculs Dares.

Les ouvriers et professions intermédiaires sont sur-représentés parmi les préretraités

En moyenne sur 2021-2022, les ouvriers et les professions intermédiaires sont surreprésentés parmi l'ensemble des préretraités. Les artisans/commerçants/chefs d'entreprise ainsi que les agriculteurs ne comptent que peu de préretraités. Pour ce qui est des préretraités en emploi, ce sont les cadres, professions intermédiaires, et dans une moindre mesure les employés qui sont sur-représentés tandis que les ouvriers y sont largement sous représentés (7,9 % de préretraités ouvriers en emploi). (Figure 7).

Figure 7 : Catégories socio-professionnelles chez les seniors en emploi et les préretraités en moyenne sur 2021-2022



Lecture : en moyenne sur 2021-2022, 25,4 % des préretraités sont ouvriers contre 17,6 % d'ouvriers parmi les seniors en emploi.

Champ : personnes âgées de 55 à 64 ans, France hors Mayotte.

Source : Enquêtes Emploi 2021-2022, calculs Dares.

Annexe méthodologique

Définition de l'emploi :

Sont considérées **en emploi au sens du BIT** les personnes âgées de 15-74 ans qui, pendant la semaine de référence :

- Ont « travaillé au moins une heure, en tant que salarié ou indépendant » (question TRAREF),
- Ou qui ont cependant un emploi dont elles sont absentes (question PASTRA), sous certaines conditions de motif (question RABS) :
 - Sans condition : congé rémunéré, congé maladie, congé de maternité ou de paternité, aménagement du temps de travail (horaires flexibles, repos compensateur, temps partiel...), formation autorisée par l'employeur ou dans le cadre d'un contrat en alternance / apprentissage, chômage partiel (y compris technique ou intempérie) ;
 - Congé parental en cas d'absence prévue de 3 mois ou moins ou de perception d'un revenu compensatoire lié à l'activité tel que la Prepare ;
 - Période de morte saison dans le cadre d'une activité saisonnière en cas de travaux réguliers dans le cadre de cette activité saisonnière ;
 - Autre raison d'absence en cas d'absence prévue de 3 mois ou moins.

Catégories de préretraite :

AS-FNE : Allocation spéciale du fond national de l'emploi.

ARPE : Autorité des relations spéciales des plateformes d'emploi.

CATS : Cessation d'activité des travailleurs salariés.

CAATA : Cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

A propos de la variable PRERET :

La variable PRERET permet d'identifier les préretraités dans les enquêtes Emploi depuis 2014. La question permettant de constituer cette variable est posée de la façon suivante :

- A partir de 2021, après la refonte de l'enquête:
 - « **Percevez-vous actuellement une préretraite, publique ou d'entreprise ?** »
 - Oui
 - Non

Cette question n'est posée qu'aux personnes de 50 à 67 ans, **ni retraitées ni bénéficiaires de l'ASPA**

- Entre 2014 et 2020 :
 - « **Êtes-vous en préretraite ?** »
 - Oui
 - Non

Cette question n'est posée qu'aux personnes de moins de 65 ans qui **ne sont pas retraitées**

L'enquête Emploi

Les données de cette note sont issues de l'enquête Emploi. Il s'agit de la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Depuis 2003, elle est menée en continu sur l'ensemble des semaines de l'année, en France métropolitaine jusqu'en 2013 (inclus) et sur l'ensemble du territoire à l'exception de Mayotte depuis 2014. Chaque trimestre, environ 80 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire hors maisons de retraite, foyers, hôpitaux...) répondent à l'enquête. Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ». En 2021, l'Insee a effectué une refonte de l'enquête Emploi pour répondre aux exigences d'harmonisation européenne menée dans tous les pays membres de l'Union et moderniser son protocole de collecte. Les poids utilisés pour produire les indicateurs des années 2014 à 2020 sont ceux rétopolés par l'Insee, qui permettent de garder une comparabilité entre années sur la période.